



Arles, 30 octobre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un flamant rose et une spatule blanche abattus illégalement en Camargue:

En l'espace de deux mois, deux individus d'espèces protégées, emblématiques des zones humides et suivies dans le cadre de programmes de recherche, ont été retrouvés morts, tués par des braconniers. La Tour du Valat, le Syndicat mixte de la Camargue gardoise et la Fédération des Chasseurs du Gard portent plainte.

Alors que nous traversons une crise majeure de la biodiversité, traduite notamment par le déclin de près de 30% des effectifs d'oiseaux dans les campagnes française en 17 ans, les oiseaux d'eau semblent faire de la résistance. Ce sont pour la plupart des espèces bénéficiant d'une protection stricte, comme les flamants roses et les spatules blanches, deux espèces emblématiques des zones humides.

Le 28 août dernier, un flamant rose était abattu par un chasseur à la Grande Motte (Hérault). Cet oiseau, bagué par la Tour du Valat huit ans plus tôt sur l'étang du Fangassier en Camargue, a ensuite été observé à plusieurs reprises en hiver en Tunisie, puis une dernière fois en mai 2015, de retour en Camargue.

Il y a quelques jours, c'était le tour d'une spatule blanche également née en Camargue, baguée et équipée d'une balise GPS en juin 2018 dans le cadre d'un programme de recherche de la Tour du Valat visant à une meilleure connaissance de cette espèce. La balise GPS a signalé qu'elle a été tuée jeudi 11 octobre à 19h40 sur l'étang du Scamandre (Gard) alors qu'elle était en bonne santé. Un garde technicien de la réserve naturelle du Scamandre l'a récupérée près d'un affût de chasse, avec une patte coupée et sans bague, ce qui témoigne d'un acte intentionnel.

Le Flamant rose et la Spatule blanche sont des espèces dont les effectifs nicheurs sont en augmentation ces dernières années, mais qui restent cependant très vulnérables au dérangement et à des actes de braconnage comme ceux manifestement constatés ici. Si ces deux oiseaux bagués et équipés de GPS nous ont permis de mettre en évidence ces exactions en deux mois, combien d'autres oiseaux sont tués illégalement sans que nous ne puissions le constater ?

Ces deux tirs d'espèces protégées à quelques semaines d'intervalle sont extrêmement préoccupants. Ils démontrent une volonté de certains braconniers de réaliser des tirs illicites sur des espèces protégées, largement discernable avec des espèces gibiers. Ces tirs sont d'autant plus malheureux que de nombreuses sociétés de chasse s'évertuent à engager leurs adhérents dans des pratiques de chasse durable. Cependant, un effort important d'information et d'éducation des chasseurs à la biodiversité reste nécessaire pour que la société puisse être convaincue de leur engagement en matière de gestion et de protection des espèces.

Par ailleurs, un effort accru de contrôles par la police de l'environnement devrait contribuer à limiter ces comportements déviants et à lever le sentiment d'impunité qui règne dans certains territoires chassés.

La Tour du Valat, le Syndicat mixte de la Camargue gardoise et la Fédération des Chasseurs du Gard ont décidé de porter plainte contre X afin que toute la lumière soit faite sur ces exactions préoccupantes et qu'elles cessent au plus vite.

Contacts :

- Tour du Valat : Gwenaél Wasse, chargé de communication ([e-mail](#) / 04 90 97 63 75)
- Syndicat mixte de la Camargue gardoise : Jeremiah Petit ([e-mail](#) / 04 66 73 13 71)
- Fédération des Chasseurs du Gard : Marc Valat ([e-mail](#) / 04 66 62 11 11)

Voir la version en ligne avec photos :

<https://tourduvalat.org/actualites/un-flamant-rose-et-une-spatule-blanche-abattus-illegalement-en-camargue/>